

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

04 JUL. 2025

ID : 005-200049203-20250627-2025_26CSTE05-DE

 **territoire
d'énergie**
HAUTES-ALPES - SyME05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 JUIN 2025

OBJET : 2025-26CS TE05

Avenant n° 1 à la convention d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque prévoyance souscrit par le centre de gestion des Hautes-Alpes – Modification de la durée de la convention

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	19
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	19
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	20
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	20-06-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept juin à 9h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Le quorum n'ayant pas été atteint le vingt juin 2025, le Président a reconvoqué les élus pour le vingt-sept juin à 9h30, à Chorges, sous la Présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, GOURY Dominique, SARRAZIN Bruno, AUBERT Daniel, MAGNAN Richard, CLAEYMAN Jean Pierre, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, BRIOULLE Jean Pierre, TARDY Lionel, CHEVAL Jérôme, BACHENET Claude, DOU Jean Claude, VANNIER Olivier, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, MILLE SCAACK Françoise.

Pouvoir : ARNAUD Jean Michel a donné pouvoir à DOU Jean Claude.

Soit huit collègues représentés par dix-neuf délégués sur onze collèges ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : CHANFRAY Corinne, SENNERY Pierre, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, LOISEAU Fabrice, DELBANO Jean Michel, DOMMANGE Alain, VIOUJAS Jean Franck, BOREL David, ALLUIS Jean Luc, BICAIS Jean Jacques, MAULLIER Régis, CHALLOT Serge, PRAT Jean Denis, GAUCHE Joël, EYSSERIC Serge, SALETTI Hélène, FRISON Michel, SANCHEZ Alain, SEMIOND Philippe, MAGNE Jean Claude, AUBEPART André, NICOLAS Gérard, BERTRAND ROUX Julie, CREMILLIEUX Gilles, DELAUP Luc, VOLLAIRE Pierre, LEMONNIER Kevin, VERRIER Jean Luc, DURAND Christian, BOREL Daniel.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances, PEYRON Magali, Assistante de direction ; RICOU Audrey, Gestionnaire secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

ZA La grande île Nord
491 Rue des Pins
05230 CHORGES
Tél : 04 92 44 39 00
secretariat@syme05.fr

www.syme05.fr

OBJET : 2025-26CS TE05
Avenant n° 1 à la convention d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque prévoyance souscrit par le centre de gestion des Hautes-Alpes – Modification de la durée de la convention

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et son article 452-42,
Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,
Vu le Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu le Décret n° 2022-581 du 22 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,
Vu la délibération du Bureau du 16 mai 2019 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes,
Vu la délibération du Conseil d'administration 29-2019 du Centre De Gestion des Hautes-Alpes (CDG05) en date du 19 septembre 2019 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,
Vu la convention de participation prévoyance signée entre le CDG 05 et VYV en date du 19 septembre 2019
Vu la délibération 2019-55AG en date du 12 décembre 2019 de Territoire d'énergie hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat) portant adhésion à la convention du CDG05 pour le risque prévoyance

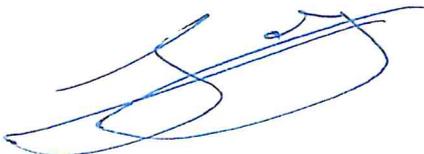
Considérant que les taux de cotisation 2025 seront les mêmes en 2026 et de l'intérêt pour le Syndicat de prolonger l'adhésion à la convention de participation pour ses agents,

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Approuve la prolongation d'adhésion de la convention d'adhésion prévoyance avec le CDG 05 jusqu'au 31 décembre 2026,
- Autorise le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention, ci-annexé, et tout acte en découlant.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY



Pour-extrait conforme.

Le Président,
Jean Claude



Avenant n°1 à la convention d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque prévoyance souscrit par le Centre de gestion des Hautes-Alpes

ENTRE :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes, représenté par son président Monsieur Marcel CANNAT, agissant en cette qualité conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 22/10/2020, ci-après désigné le CDG 05, d'une part,

ET :

Territoire d'Energie Hautes-Alpes, représentée par Monsieur le Président, Jean-Claude DOU, autorisée par délibération en date du ci-après désignée la collectivité, d'autre part,

Vu le procès-verbal du comité technique CDG 05 en date du 19 septembre 2019 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

Vu la convention de participation prévoyance signée entre le CDG 05 et VYV en date du 19/09/2019.

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 12 décembre 2019 portant adhésion au contrat d'assurance prévoyance

Vu la convention d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour le risque prévoyance liant la collectivité et le centre de gestion des Hautes-Alpes en date du 12 décembre 2019

Considérant que la MNT a accepté la demande de prolongation d'une année supplémentaire de la convention pour le risque prévoyance, demandée par le CDG05, soit jusqu'au 31/12/2026

Article 1 :

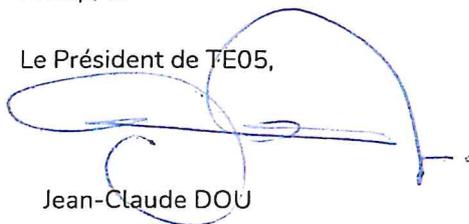
L'article 4 de la convention est abrogé et remplacé par :

La présente convention est valable pour la durée des contrats souscrits par le CDG 05, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2026.

Les autres articles restent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Gap, le

Le Président de TE05,



Jean-Claude DOU

Le Président du CDG 05

Marcel CANNAT

